

LA SOUS TRAITANCE

SOUS TRAIT

PROGRAMME 2024

Accès formation : inscription 15 jour avant le début de la formation.

Objectifs

Connaître les règles pratiques de la sous traitance en marchés de travaux BTP (en application de la loi de 1975 pour les marchés publics ou privés).



(Durée

Toute personne souhaitant connaître les règles pratique de la soustraitance.

8.00 Heures 1 Jour



Aucun prérequis spécifique.

Parcours pédagogique

Statuts et protection du sous-traitants et du sous-traités Définition, conditions d'application de la loi de 1975, les spécificités du BTP

La sous traitance BTP dans les marchés privés

La possibilité d'interdire le recours à la sous-traitance Acceptation des sous-traitants et agrément de leurs conditions de paiement L'action directe

Délégation de paiement et cautionnement

Paiement direct par établissement bancaire

Cession et nantissement des créances

La responsabilité du sous-traitant

La mise en cause du mître d'ouvrage

La sous traitance BTP dans les marchés publics

La possibilité d'interdire le recours à la sous traitance

Acceptation des soustraitants et agrément de leurs conditions de paiement

Le paiement direct ; le nantissement

La mise en cause du maître d'ouvrage

Le contrat de sous traitance spécial BTP

L'obligation d'un contrat écrit en sous traitance

Structure et clauses

Etablissement d'un contrat écrit en sous traitance

Structure et clauses

Etablissement d'un contrat écrit desous traitance à partir d'un exemple et d'un contrat type.

Objectifs pédagogiques

Connaître les règles pratique et la réglementation afférente à la sous-traitance. Savoir établir un contrat de sous traitance. Connaître les spécificités applicabls dans le bâtiment.

Méthodes et moyens pédagogiques

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31





Formation présentielle :

Exposé du formateur. Réflexion collective. Analyse de la pratique. Support de cours.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié.



Méthodes et modalités d'évaluation

- Questionnement oral.
- Fiche d'évaluation.
- Attestation de formation.

Nombre de stagiaire formé en 2023 : 4

- Taux de satisfaction 2023 : 100 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Effectif

De 5 à 12 Personnes

Intra (Par Jour): **Nous consulter**

